

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Juillan, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Fabrice SAYOUS, Maire.

Présents : M. F. SAYOUS,

M. VILLACRES, M. CASTETS, Mme CASSAN, M. VIGNES, M. CISTAC, Mme ABADIE, M. HABBADI, Mmes FRANCONIE, MARCOU, GONZALEZ-GOMEZ, M. DUBIÉ, Mme HARMBAT, M. FONG-KIWOK, Mmes HERAUT PEMARQUE, MANZI, DEDIEU, MM CAYROLLE, PEREIRA NEVES, CASSAIGNE, Mme LAFFONT (arrivée à 19h20), M. PIQUES, Mme LORENTE, M. CARON

Absents : Mmes PERUZZA-LAUZIN, LANUSSE, M. SIMON

Procuration : Mme PERUZZA-LAUZIN à M. SAYOUS

M. SIMON à M. CASTETS

Mme LANUSSE à M. VIGNES

Secrétaire de séance : Mme MANZI

Date de convocation : 04 mai 2021

Date d'affichage des délibérations : 18 mai 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu précédent. Pas d'observation formulée sur le compte-rendu, celui-ci est validé.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES :

1- Emprunt 2021

2- Demande de subvention « amendes de police » 2021

II – ADMINISTRATION GENERALE : SDE - Adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz et d'électricité – 2022/2024

II - QUESTIONS DIVERSES

III - INFO DU MAIRE

I– FINANCES

1. EMPRUNT AUPRES D'ORGANISMES BANCAIRES

Monsieur le maire présente le dossier.

Il rappelle que, pour les besoins de financement des investissements de l'année 2021, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000,00 €. Cette recette est inscrite au budget primitive 2021 voté le 17 mars 2021.

M. le maire précise que 3 banques se sont positionnées : La banque Postale, le Crédit agricole et la Banque des territoires (n'intervient que dans des dossiers de rénovation énergétique).

Il présente la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole (CRCA), en date du 26 avril 2021 pour laquelle la commission des finances du 4 mai a émis en avis favorable :

- Objet : investissements 2021
- Montant du capital emprunté : 600 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêts : taux annuel de 0.86%
- TAEG : 0.867%
- Montant de l'échéance semestrielle : 16 359.11 €

- Déblocage de l'emprunt prévu deuxième quinzaine de mai
- Frais de dossier : 400 €

M. le Maire précise que lors du vote du budget et afin d'assurer le paiement des factures d'investissement nous avons évoqué le recours à un prêt relai équivalent au FCTVA qui ne sera recouvré qu'au mois de février / mars de l'année N+1. La banque postale serait en mesure de faire une proposition intéressante.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne un emprunt de 600 000 € (six cent mille euros) destinée à financer les investissements inscrits au budget 2021, dont les caractéristiques figurent ci-dessus,**
- **De s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat.**
- **De s'engager, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toute pièce s'y rapportant et à procéder au déblocage des fonds.**

Arrivée de Mme E. LAFFONT (19h20)

2. DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »

Mr le Maire présente le dossier.

Mr le Maire précise que le produit des amendes de police sur tout le territoire est collecté par l'Etat qui le redistribue aux collectivités par le biais du Conseil Départemental. Les sommes doivent être allouées à des opérations relevant de la circulation routière. Le montant affecté est de l'ordre de 15 000 € à 20 000 € pour tout le canton.

Mr le Maire évoque la possibilité de prétendre à une subvention liée aux amendes de police, notamment pour l'aménagement de carrefours. Il propose de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental avec comme projet :

- Création d'un giratoire quartier Bellevue 25 554.44 € HT

M. VILLACRES demande si la décision se prend en fonction de l'intérêt de l'opération présentée ou si c'est juste une décision politique.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **De déposer auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées un dossier de demande de subvention au titre des « amendes de police »**
- **De solliciter de Mr le Président du CD65 une subvention aussi élevée que possible**
- **D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire**

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. SDE 65 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTÉ PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) ET DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Monsieur le maire donne la parole à M. Alain CISTAC, Conseiller municipal délégué auprès du SDE 65 qui présente le dossier.

La commune de Juillan a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur.

Le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

La commune de Juillan, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, étant précisé qu'elle sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

M. CISTAC précise que la durée de marché est de 3 ans et que le groupement s'engage à faire bénéficier la commune d'un achat optimisé avec une économie pouvant aller jusqu'à 50 % pour l'électricité et 40 % pour le Gaz.

Etant précisé que le SDE65 propose l'accès au groupement de commandes :

- Aux communes membres du SDE 65, à titre gracieux
- Aux communautés de communes, suivant un forfait annuel d'un montant de 300 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- ***de l'adhésion de la commune de Juillan au groupement de commandes précité pour :***
 - ***L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;***
 - ***La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.***
- ***D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Juillan dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,***
- ***De prendre acte que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,***
- ***D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Juillan et ce sans distinction de procédures,***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.***
- ***De s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,***
- ***De s'engager à régler, le cas échéant, au SDE65 le montant de la contribution annuelle au groupement de commandes, et à l'inscrire préalablement à son budget,***
- ***D'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Juillan.***

III – QUESTIONS DIVERSES

- NEANT

IV – INFOS DU MAIRE

1- Travaux divers :

Chantier Halle : La pose des ardoises a débuté
La SOGEP prépare pour la réalisation de la chape.

Travaux Maison BIDAÛ : fin des travaux, fin semaine 19

Financement : L'Etat a alloué une aide financière, dans le cadre de la DETR Rénovation Energétique de 9 250 €.
La région dans le cadre du projet territorial devrait participer également à hauteur de 5 250 €

Un parking d'une trentaine de places de stationnement sera réalisé.

Travaux Bellevue :

- Travaux Orange : le câblage est terminé
- Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du marquisat procède à des travaux ponctuels de mise en conformité du réseau d'eau potable.
- L'entreprise LAPEDAGNE débute les travaux de voirie à compter du 02 juin et commence par les ronds-points du Balawaï et des Tourterelles et les impasses.

Fin de la séance : 20h00